

LE MESSENGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATAURU 10. — N° 48.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI 1-NO TITERA.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 48 fr. — Six mois 24 fr. — Trois mois 12 fr.
Payables d'avance.

DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE 1861.

Abonnements 1 fr. la ligne.
Annonces reçues matin 6 fr.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Exposé des séances du Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce.

— Nouvelles locales. — Faits divers. — Variétés : Culture du caféier en terres hautes.

— Mouvements du port. — Avis administratif. — Avis divers. — Mercantile. — Tableau d'abaisse. — Observations météorologiques.

NOTA. — Une erreur typographique s'est glissée dans le *Messenger* du dimanche dernier. Au lieu des recettes fiscales effectuées pendant les trois premiers trimestres 1861 : l'antérieur du premier renvoi appartenait à la somme de 1,229. 23 (Arrondissements de simple police et fourrières), et non à celle de 25 fr.

PARTIE NON OFFICIELLE.

TAPATI, LE 30 NOVEMBRE 1861.

Le Comité consultatif d'administration, d'agriculture et de commerce, établi par arrêté du 2 août 1861, a clos le 15 novembre sa session annuelle. Il s'était réuni le 14 octobre : cette session a donc duré 33 jours consécutifs.

Les questions dont il s'est occupé sont d'une importance réelle, et celles de ces questions que le Comité a en le loisir d'approfondir, ont été l'objet d'une discussion sérieuse, de propositions sages et bien étudiées.

Le Comité a porté surtout son attention sur les encouragements à donner à l'agriculture, pour faciliter la colonisation et amener Taïti à fournir enfin des produits à l'exportation. Pour arriver à ce but, il a proposé d'accorder divers encouragements à la culture du caféier, du tabac, du coquillage, de la ramie à sucre, du colonnier et autres végétaux ; de distribuer des primes à la sortie sur diverses productions locales, et de créer des concours annuels pour les animaux de boucherie et autres.

Il a émis des vœux pour la création d'une usine centrale destinée à recevoir les produits dont les petits cultivateurs ne peuvent pas eux-mêmes tirer parti, et il a appelé la sollicitude de l'Administration sur la question importante de l'émigration.

Le Comité s'est occupé des réformes à apporter au système actuel des taxes et contributions directes.

Il a proposé la transformation de l'impôt des routes en une contribution personnelle mieux répartie, assignant les résidents et les fonctionnaires sans distinction, avec maintien du chiffre actuel de la cote, la création d'une contribution mobilière peu élevée, établie sur la valeur locative des habitations ; enfin, diverses modifications à l'impôt des patentes. Ces modifications consistent surtout dans l'établissement, pour les marchands de denrées autres que les boissons, de trois classes de patentables au lieu de deux, dans l'élévation de la patente des débitants de liquides, et dans la suppression des patentes d'ouvriers.

La question douanière a été, au sein du Comité, l'objet d'un examen sérieux. Les membres se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien des droits de douane, à l'exception de leur extension, sans réduction de 25 p. 0/0, à toutes les files du Protectorat. Ils se sont bornés à demander quelques modifications destinées à faciliter l'application du règlement douanier et à la révision des tarifs. Le Comité s'est livré à ce sujet à un travail important. Il a établi une nomenclature des objets et denrées qui lui paraissent devoir être exempts de tous droits, et une liste des marchandises à imposer avec l'indication du droit affecté à chaque classe.

Malgré tout le soin apporté à l'étude de ces questions principales, le Comité a pu s'occuper encore de diverses autres matières. Il a notamment émis le vœu que l'organisation judiciaire actuelle soit modifiée, que le nombre des tribunaux soit restreint et que des magistrats soient désignés à la métropole.

Il a ensuite examiné et discuté le projet élaboré par l'Administration, pour la mise à exécution de l'arrêté supprimant la vaine pâture dans les districts voisins de Papeete. Sans quelques modifications de détail, ce projet a rencontré parmi les membres du Comité une vive adhésion et aucun changement important n'a été proposé.

Enfin, le Comité a émis le vœu que des mesures soient prises pour faciliter la transmission des terres par les indigènes aux résidents.

La Commission permanente, à laquelle sont dévolues les attributions du Comité dans l'intervalle de ses sessions, a été constituée comme suit :

MM. Dargenty, président,
Foucaud, secrétaire,
Lavigne, membre,
Laharague, de,
Hort, de,
Brandt, membre suppléant,
Soc, de.

Les importants travaux de cette session viennent plain-

ment justifier la création du Comité, devenu désormais une des institutions du pays et une des plus sérieuses garanties qui puissent lui être accordées.

L'Administration, heureuse du concours intelligent et dévoué qu'elle a rencontré au sein du Comité, va s'appliquer à réaliser les propositions émanant de son initiative et qui, dans leur ensemble, sont d'ailleurs en parfaite conformité avec ses vœux propres.

La publication prochaine des arrêtés réglementant la suppression de la vaine pâture, la concession des primes agricoles, le système de l'impôt et le régime des denrées va satisfaire à toutes les nécessités qui lui ont été signalées.

Le Comité n'a pas voulu se séparer sans prendre congé de M. le Commissaire Impérial, qui a saisi cette nouvelle occasion de lui exprimer sa satisfaction et ses remerciements pour les travaux de cette première session.

NOUVELLES LOCALES.

Liste des français et étrangers admis à la résidence et des résidents ayant quitté la colonie pendant le mois de novembre 1861.

RÉSIDENTS ARRIVÉS :

13 nov. John Teor, anglais.
18 id. James Sayre, américain.

RÉSIDENTS PARTIS :

7 nov. M. Yver et sa famille, français, pour Valparaiso.
7 id. M^{me} Bultaud et ses enfants, français, pour France.

Le 24 du courant, à 8 heures 1/2 du soir, un incendie a éclaté dans la petite case habitée par le gardien de l'établissement des sœurs de St-Joseph de Cluny, rue de la Petite-Pologne prolongée. Les promeneurs, qui s'y trouvaient en grand nombre à cette heure-là, se portèrent aussitôt sur le lieu de l'incendie et l'éteignirent promptement.

C'est à la négligence du gardien qu'on attribue ce petit évènement.

Le 27, à 3 heures 1/2 de l'après-midi, un violent coup de vent, venant du large et accompagné d'un pluie torrentielle, a abattu quelques arbres et brisé plusieurs cases.

FAITS DIVERS.

Un mari pas galant.

L'une des dernières excursions, à prix réduit, sur la ligne de Papeete à Fautaua, a donné lieu à une singulière scène :

Une dame inséparable de son mari se suspendait à son cou, au moment de laisser les portières :

Mon Dieu, dit le chef du train impatient, faites mieux, emmenez-la avec vous.

— Mon cher, dit le mari, si je l'emmenais, ce ne serait plus un train de plaisir.

Chat et Rats.

Si la vengeance est le plaisir des deux, au moins n'est-ce pas un plaisir qui leur soit exclusivement réservé, et les femmes s'en passent encore assez souvent l'un à l'autre. Une belle Hollandaise vient d'en savoir les douceurs avec toutes les recherches, tout le raffinement d'un esprit aussi fertile que vindicatif.

Il existe à Amsterdam, tout comme à Londres, des sociétés de *réfutation*. Les bruits de guerre de ces dernières temps leur ont communiqué une certaine animation et amené de nouveaux membres. M. D., compte parmi les nouvelles recrues, et dans un de ces moments où, pour se prouver son adresse à soi-même, on tirait sur le premier objet venu, il s'est permis de lancer une balle dans le flanc du chat bien-aimé de la belle M^{me} de S., mari d'un chat, doubleur de la dame, résolu de vengeance.

M^{me} de S. a un mari qui elle aime au moins autant que son chat, et qu'elle n'eût pas voulu exposer à une altercation avec un *réfuteur* aussi déterminé que M. D. Un procès eût été ridicule. Voici donc ce qu'elle imagine :

Son mari est amoureux ; par conséquent, il n'est pas malaisé de se procurer dans ses navires et dans ses magasins des rats de toute grandeur.

Les amoureuses rièrent bien anarocées furent dressées. Les deux d'elles s'assirent. M. de S. était assis d'une chaise à bras, et M. de S. était assis d'une chaise à bras. Les deux d'elles s'assirent. M. de S. était assis d'une chaise à bras, et M. de S. était assis d'une chaise à bras.

« Vous m'avez dit, M. de S., attendez une caisse de la Hère, qui devait lui apporter sa toilette d'été. Elle crut, quand elle vit arriver un grand cois soigneusement ficelé, que c'était la caisse attendue; et, sans remarquer qu'il venait d'Amsterdam, sans attendre que le repas fût fini, elle s'empressa d'ouvrir elle-même cette nouvelle boîte à Pandore.

Jugez de sa frayeur, quand elle vit sortir en tumulte une cinquantaine de bêtes qui eurent en un clin d'œil disparu dans les corridors et dans les chambres voisines !

Au fond de la caisse était un billet avec ces seuls mots : « Madame.

« Votre mari a tout mon chat; j'ai l'honneur de vous en envoyer mes rats. »

Mon or, ou je cogne !

Un cas de coté-d'œil, dans la plus énergique signification du mot, s'est produit dernièrement dans le bureau particulier du président d'une banque de Chicago, qui vient de faillir.

Un brave artisan des Trois-Rivières, qui avait précédemment déposé dans cette banque 500 dollars en bonne monnaie, se présenta pour les retirer. Il lui fut répondu par les commis qu'on ne pouvait le rembourser qu'avec du papier-monnaie de l'Illinois, et au papier-monnaie de l'Illinois, en d'autres termes, on lui offrit 30 pour 100. Le créancier, sans accomplir que l'équivalent d'autres, demanda à entretenir en particulier le président de la banque, fut introduit auprès de celui-ci, et renouvela sa réclamation. De même que son commis, le financier répondit : « Acceptez le *stamp-out*, nous ne pouvons rien autre chose. »

L'artisan, sans dire un mot, dit son habit, releva les manches de sa chemise, et, les poings fermés, s'avança près du banquier. — Que voulez-vous faire, exclama celui-ci ? — Oseriez-vous user de violence ! Si l'en est ainsi, je vais appeler le sergent. — Ayez, si bon vous semble, mais avant qu'il n'arrive, je vous aurai donné une fière volée, car je vous promets que, dans deux minutes, il n'y aura dans votre peau un seul os qui ne soit rompu. — Pas besoin de dire que de deux maux le malin ne choisit pas le pire. Il s'échappa, et l'artisan s'en fut avec ses 500 dollars en or dans sa poche.

(Observateur de Chicago.)

Un feu de cadavres.

Nous trouvons le fait suivant dans le *Journal de France* :

Un peintre du Berlin a fait, au printemps dernier, un voyage en Egypte, et en a rapporté des esquisses intéressantes et des bédouins merveilleux. Notre artiste, se trouvant un jour dans le voisinage des Pyramides, aperçut les derniers vestiges d'un temple en ruine et voulut en prendre un croquis ; mais la chaleur était tellement accablante, qu'il lui fut impossible de tracer une ligne. Il se leva, fut quelques pas et aperçut au milieu des ruines un vieillard assis, près d'un grand feu, dont il paraissait apprécier la chaleur bienfaisante. Le peintre s'approche et voit que les combustibles qui servaient à alimenter ce foyer n'étaient autres que des fragments d'hommes.

— Quel âge avez-vous ? demanda-t-il au vieillard.

— Trois cents ans.

Arrivé au village voisin, l'artiste questionna les habitants sur ce solitaire. Il lui fut répondu par des hommes de 70 à 80 ans qu'on ne se souvenait pas d'avoir connu le vieillard autre qu'il n'était ; que, de mémoire d'homme, il se chauffait avec un feu de monnaie, et vivait des contributions des habitants qui lui apportent chaque jour du pain, de l'eau et des monnaies. On se demande combien de ses ancêtres ce patriarche, oublié par la mort, a déjà brûlés.

Un mort qui se salue.

Nous voyions, il y a quelques jours, sur un parapet de la Nouvelle-Orléans, que, tandis que la lieue par un vagabond ces coté-d'œil, d'innombrables voitures jarroutaient la ville en tout sens ; ramassant et portant au cinquième des centaines de victimes.

Un nègre, compris un peu légèrement dans une hécatombe, parvint à se dégager de ses camarades et se mit à sauter lestement à terre.

Arrêta-t-il se mit à crier le croquemort aux passants, arrêta-t-il mon mort qui se salue ?

Trop riche !

Un pelletier de Cracovie a gagné l'année dernière le gros lot de 250,000 fl. de la loterie de crédit autrichien. Pour entrer en possession immédiate de son trésor, notre homme, ayant nom Brkowsky, paya à cette époque 11,000 fl. d'exemple.

Dès qu'il se vit à la tête de cette fortune, c'en fut fait de son bonheur : il ne rêvait que brigands si voleurs, et n'eut plus ni repos ni trêve. Afin de mettre son magot en lieu sûr, il avait acheté un coffre-fort qu'il déroberait tous les regards en l'entreposant sous une immense pelisse, dans le coin le plus obscur d'un caveau solidement maçonné.

Du matin au soir et du soir au matin, le malheureux Brkowsky ne cessait de visiter sa cachette et de savourer le triste plaisir de contempler ses hauts débris. Il le savait si bien qu'il en tomba malade, et il n'y a pas longtemps

qu'une fièvre typhoïde l'a débarrassé de son Mammon et de toutes les tribulations qu'il lui avait causées.

Une rare fête de famille.

L'exilée à Vienne (Autriche) une dame autrichienne qui est mère d'un singulier enfant se grand-mère de six petits-fils ou petits-filles, tous vivants et parfaitement établis dans divers États de l'Europe et de l'Amérique. Il n'y a pas fort longtemps, on célébrait le 80^e anniversaire de la naissance de cette digne matrone. Un de ses fils avait eu l'idée de lui ménager, pour ce jour-là, une surprise aussi agréable qu'inattendue. Il adressa une lettre à ses frères et sœurs ainsi qu'à ses neveux et nièces, pour les prier instamment de se rendre à Vienne. Tous répondirent avec empressement à son invitation. Pour embrasser leur mère ou leur grand-mère, ils abandonnèrent leurs affaires, et reculant point devant les ennemis d'un long voyage ; c'est ainsi que plusieurs membres de la famille vinrent des bords de l'Ohio.

Le jour de la fête, enfants et petits-enfants furent exacts au rendez-vous. On les vit venir tous ensemble, adresser leurs félicitations et leurs vœux à l'aïeule vénérable. L'après-midi, tous allèrent à sa maison de campagne. On y devait fêter son anniversaire dans un splendide banquet. La bonne grand-maman qui sous ses cheveux blancs, avait conservé encore toute sa verve et son bon sens.

Rien ne saurait peindre le bonheur de l'excellente octogénaire ; elle fut vive, pleine de gaieté et d'en train, comme à vingt ans ; il semblait que la jeunesse lui fût tout à coup revenue. Le salon présentait alors un imposant coup d'œil, on y comptait, en tout, 100 personnes, et on y mangea une table de cent couverts, la plus nombreuse famille qu'il y ait au monde.

(Ost Deutsche Post.)

Une pièce convaincante.

On écrit de Vichy :

Il y a quelques semaines, l'empereur, se promenant à quelques kilomètres de Vichy, aperçut dans un parage un inconnu, trouva le bonnet qu'il avait sur la tête, et s'avança donc vers le gendarme et le dit : « Tu n'as rien de mieux à me proposer ? » Le gendarme lui répondit que non, et qu'il n'était pas si heureux.

— Vous n'êtes cependant pas bien malheureux, ici, lui répondit l'empereur ; que vous manquez-il donc ?

— Ignoré-je vous donc que je suis malheureux ? Je ne le suis pas, mais je ne trouve pas un moment pour aller voir l'empereur à Vichy.

L'empereur se mit à dire :

— Eh bien ! mon ami, vous n'avez pas besoin d'aller à Vichy pour cela car je suis l'empereur.

— Ah ! monsieur, vous vous moquez.

— Non vraiment ; ne me reconnaissez-vous pas ?

— Vous plaisantez.

L'empereur lui donna une pièce de cent francs en or, en lui disant :

— Vous ne me trouvez donc pas ressemblant ?

Le bouvier reconnut qu'il y avait quelque chose et s'alaisa convaincu.

VARIÉTÉS.

CULTURE DU CAFÉIER EN TERRES HAUTES.

Le terrain qu'on destine à une plantation de caféiers doit être choisi à l'abri des vents du nord, bien arrosé par le feu des bois qui couvrent le sol ; il se doit y recueillir que les chieffes des bois s'abaissent qui entraînent trop de temps pour être extirpés, et qui finissent d'ailleurs par se détruire en partie avec le temps.

Le sol, bien préparé, sera jalonné carrément, à la distance de 2 mètres 33 centimètres en tous sens, pour la plantation de caféiers, et dans le milieu de chaque deuxième rang de caféiers, on plantera une autre ligne pour y établir une plantation de bananiers, qui servira à abriter les jeunes plants de caféiers. Les plants de bananiers seront espacés entre eux de 1 mètre, 66 centimètres, et plantés en quinconce avec les caféiers ; la plantation devra commencer par un rang de bananiers, deux rangs de caféiers, un autre rang de bananiers, deux rangs de caféiers, et ainsi de suite jusqu'au bout de la pièce.

Le jalonnement terminé, les plants de bananiers qui doivent servir d'abri aux jeunes caféiers seront immédiatement plantés aux pieds des jalons formant la ligne destinée à cette plantation ; les souches seront couchées dans le trou qu'on aura fait fouiller à l'avance à cet effet, et l'extrémité de la souche sera recouverte de terre. Cette disposition est pratiquée pour empêcher le sol, pluvieux, de se trop pendre à l'intérieur, ce qui pourrait lui faire pourrir.

Lorsque les plants de bananiers seront mis en terre et qu'ils auront atteint la hauteur de 50 centimètres environ, on devra s'occuper de faire fouiller les trous au pied des jalons destinés aux plants de caféiers ; ces trous devront avoir 33 centimètres carrés, et dans chacun d'eux, sera placé un plant de caféiers. On aura la précaution de ne l'enterrer qu'à 3 centimètres au-dessus du sol ; si le trou est trop profond, on devra y ajouter la terre nécessaire. Les racines devront être étendues avec soin et recouvertes de terre meuble, qui sera légèrement foulée. Le pied de caféier sera couché à 10 centimètres.

Afin de remplacer comme abri les plantations de bananiers qui commenceront à périr au bout de cinq à six ans, on devra insérer dans chaque deuxième rang de bananiers des plants ou boutures d'arbres à haute tige, d'une croissance très prompte, tels que le moringa, l'immortelle, le pois sacré, le moringa, le frangé, etc., etc., espacés entre eux de 18 mètres environ. Ces arbres seront

Les plants en même temps que les bananiers et seront souvent élevés par les uns, afin de les obliger à croître en hauteur, et de leur faire pousser librement dans la plantation.

Les plants de caféiers seront choisis avec discernement et ne devront pas dépasser la hauteur de 50 centimètres au plus. Les plus convenables sont ceux qui commencent à déveller deux petites branches latérales. Plantez, plus forts, ils valent mal pendant quelque temps et finissent presque toujours par périr; plus ils sont faibles, ils sont détruits par les insectes ou étouffés par les lianes et les herbes qui croissent si rapidement dans le Cayenn.

Une fois la plantation achevée, on devra faire enlever tous les jalons qui auront servi aux alignements, parce qu'ils engendrent ou attirent les vœux du bois et une multitude d'autres insectes; dans cet état, ils ne demandent plus que les faucheurs ouverts d'indigénat, jusqu'à l'époque où le caféier, ayant atteint la hauteur de 2 mètres, sera alors décimé et ramené à celle de 1 mètre, 66 cent., et entretenu ainsi toute sa vie. Cette disposition bien observée, l'on voit bientôt une multitude de branches latérales se développer, qui donne à l'arbre une forme conique d'un bel aspect, qui facilite la récolte, qui peut se faire sans échelle, et si l'on veut que les caféiers se maintiennent dans cet état, il devient indispensable, à l'époque de chaque récolte, d'extirper les gourmands ou faux-jets qui sortent plus particulièrement à l'ouest, en l'arbutus, et qui, dans les autres, ont la même forme, mais ils ne sont jamais si communs avec la serpette. Chaque pied sera formé d'un seul jet; tous les autres doivent être détruits.

A mesure qu'on voit qu'il manque un plant, on doit le remplacer, si la saison le permet, et le remplacer, sans jamais renvoyer ce soin à plus tard, sous prétexte de le pratiquer sur un plus grand nombre à la fois; à cet effet, les plantations seront souvent visitées.

Quatre façons seront données aux caféiers pendant l'année, dont une au moment de la récolte, pour faciliter l'entrée des travailleurs dans les arbres et pour entretenir le dessous des arbres très propres, afin de pouvoir ramasser les cerises trop avancées, qui pourraient tomber à terre; une autre à la fin de la récolte, pour que les arbres soient aussitôt emoussés des gourmands, des lianes et des bois secs, et les deux autres dans l'intervalle du mois de septembre au mois d'avril.

Les mêmes soins devront être donnés aux bananiers, qui seront secourus et souvent nettoyés de leurs feuilles mortes, qui, si on les laisse, empêcheraient la circulation de l'air et entraveraient dans la plantation une humidité qui lui se ait très nuisible.

Cette manière d'établir des plantations de caféiers est spécialement applicable aux terrains entièrement déboisés; mais si, l'on avait affaire à des surfaces couvertes de tous leurs bois, on devrait employer la méthode ci-dessous indiquée.

Après avoir fixé par des lignes tirées au graphomètre les limites de la plantation que l'on veut établir, et qui doit, autant que possible, affecter la forme d'un rectangle, on met des hommes à couper le petit et le moyen bois, en conservant toujours les plus beaux arbres, qui seront espacés entre eux de 20 à 25 mètres, ils sont très-forts, et plus rapprochés, s'ils le sont moins. Dans les endroits qui tourneront des clairières, par suite de manque de gros arbres, on devra en laisser de plus jeunes et plus rapprochés, de manière que l'on aperçoive un ombrage qui les mette à l'abri des insulations et des vents du nord.

Les bois abattus seront laissés sur le sol pendant une quinzaine de jours, après quoi on y mettra le feu; ensuite on procédera au claquage, qui consiste à branger les arbres et à couper ceux qui seraient dérangés, à l'incendie. Enfin le sol, étant bien nettoyé de toutes les débris qui le couvrent encore, sera labouré et planté comme il est dit plus haut.

En employant ce mode d'opérer pour établir une plantation de caféiers, on est dispensé de planter des bananiers, qui deviennent inutiles; seulement, on doit apporter la plus grande attention dans la manière dont les arbres qu'on laissera debout seront espacés, afin de n'en pas laisser un trop grand nombre, ce qui nuirait aux caféiers, qui, étant trop ombragés, acquiescent au développement en bois et en lianes au détriment de la fructification.

Les soins à donner à une plantation ainsi établie sont absolument les mêmes que ceux indiqués pour la première méthode.

PÉRIODE DE CAVIERS.

L'emplacement le plus convenable pour établir une pépinière de plants de caféiers doit être choisi en terre neuve, à l'abri des grands vents et près d'un cours d'eau.

Avant de commencer un autre travail, on devra faire dans les environs des rochers minuscules, pour s'assurer s'il n'existe pas quelque établissement de fourmis; à moins, auquel cas on devra s'empresse de les détruire, en les faisant fouiller jusqu'à leurs retraites les plus profondes. La présence d'un serpent à deux têtes, appelé à Cayenne *rozon-fournir*, indiquera d'une manière indubitable qu'en cet endroit jusqu'aux dernières limites de la fourmière; si ce signe indicateur ne se présentait pas, on devra continuer à fouiller jusqu'à ce qu'on ne rencontre plus de galeries.

La fouille d'une fourmière demande beaucoup de précautions et ne peut donner de bons résultats que pendant la saison pluvieuse, à moins d'avoir très-près de la une grande provision d'eau. On commence par entourer extérieurement l'établissement des fourmis par un fossé de 1 mètre de largeur et de profondeur, puis des boues puis de pailles se placent sur la fourmière et au nord de ce fossé, et fontait à reculer jusqu'à sa profondeur, en jetant la terre en dehors, laquelle est écartée avec la pelle, et, si elle contient des fourmis d'autres fourmis, placés de près et munis de seaux remplis d'eau, laissent cette terre, la

font enlever les pieds et en font une mortier dans lequel les fourmis se trouvent étouffées; on continue ainsi à fouiller jusqu'à ce qu'on soit assuré d'être arrivé aux dernières limites de la fourmière. Il faut bien prendre garde de ne pas laisser échapper les fourmis; on doit bien veiller à les rassembler toutes dans le mortier, car s'il s'en écartait quelques-unes, elles se rassembleraient, et formeraient un autre établissement; qui serait bientôt aussi considérable que celui qu'on vient de détruire. Au bout de quelques jours on visite l'emplacement où se trouvait la fourmière; si l'on aperçoit que toutes les fourmis n'ont pas été détruites, on met de suite quelques hommes à retourner la terre dans les endroits où des indices se font remarquer; on finit de nouveau en la plantant avec les pieds, comme il est dit ci-dessus.

Ce travail préliminaire terminé, on peut s'occuper en toute sûreté d'établir la pépinière, dont l'importance doit être subordonnée à celle des plantations que l'on veut créer. Le terrain qu'on aura choisi devra affecter la forme d'un carré et sera divisé, par deux allées de 2 mètres de largeur, en quatre parties, qui seront labourées à la pelle à 20 centimètres de profondeur.

On devra avoir l'attention d'extraire toutes les racines et autres corps qui pourraient se rencontrer pendant l'opération de labour, après quoi ces quatre carrés seront divisés par planches de 1 mètre de largeur sur 40 à 50 centimètres d'épaisseur. Une allée de 1 mètre 50 centimètres s'ouvrira sur les bords, aux extrémités des planches; afin d'en faciliter l'accès dans tous les sens.

Ces planches devront être un peu bombées, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

A mesure qu'une récolte sera formée, elle sera plantée immédiatement, afin de ne pas laisser aux bords parasites le temps de s'emparer. A cet effet onendra des cordeaux dans toute sa longueur et l'on ouvrira avec la pointe d'un planoir, à 40 centimètres des bords de la planche, les rayons de la profondeur de 2 centimètres au plus, espacés de 16 centimètres, dans lesquels on introduira des graines de café, éloignées les unes des autres de 6 centimètres, que l'on recouvrira d'un peu de terre ou de bonne terre émiettée. Lorsque les jeunes plants commenceront à sortir de terre et qu'ils auront atteint la hauteur de 7 à 8 centimètres, on devra les planter à 1 mètre 50 centimètres de distance de la planche, et à 1 mètre 50 centimètres de distance de la planche. La même opération devra s'exécuter sur chaque planche jusqu'à ce que les quatre carrés soient remplis. Les plants qui auront été arrachés lors de l'éclaircie de la première pourront servir à former d'autres planches, qui seront traitées comme celles faites de semis.

Les graines de café propres à la formation d'une pépinière doivent être récoltées très-mûres et plantées fraîches, car on ne peut pas les faire sécher, car elles ne doivent avoir subi aucune fermentation. Dans les pays où on ne trouve pas de café, on devra les faire sécher à l'air libre, pendant vingt-quatre heures.

La récolte du café, n'ayant lieu que depuis la fin d'avril jusqu'à la fin de juin, ne permet pas de faire les pépinières dans d'autres temps; il conviendrait donc de tenir son terrain tout préparé pour être ensemencé dans les premiers jours de mai.

Afin d'assurer la réussite, complète d'une pépinière de caféiers faite de graines, on doit, à mesure que les planches sont remplies, les couvrir, en établissant, sur des fourrages, des bords en terre avec des feuilles de palmistes, s'il manqua, patata ou comou, etc. Ces ouvertures seront entretenues jusqu'à ce que le jeune plant de caféier soit assez fort pour supporter les ardeurs du soleil.

Au bout de dix mois ou un an, ces plants seront assez forts pour être transplantés, si toutefois ils ont reçu les soins que réclame leur culture en pépinière.

A pareille époque, chaque année une pépinière de même importance devra être établie, afin que l'établissement que l'on destine à une caféière soit toujours à même d'augmenter sa plantation, sans éprouver les désagréments d'être aride, suite de la plante.

Les planches devront être visitées chaque matin avec la plus scrupuleuse attention, afin de s'assurer si les criquets et les courtilières ne s'y sont pas formés des habitations. Ces insectes sont très-détructeurs; ils coupent les jeunes plants au ras de terre. Il est donc urgent de les détruire au plus tôt; pour ce, on examinera la planche, et, chaque fois qu'on remarquera une petite éminence formée de terre granuleuse, on pourra fouiller à cet endroit plus ou moins profondément; on y trouvera un ou plusieurs de ces insectes que l'on détruit à mesure qu'on les découvre.

Pour la transplantation des plants de la pépinière en terre, ce qui peut avoir lieu vers le commencement du mois de décembre qui suit l'époque des semis, on se conformera aux instructions précédentes sur la culture du caféier.

Il serait bon d'entourer la pépinière d'une barrière assez forte pour empêcher les bœufs, moutons et autres animaux d'y pénétrer.

Pendant le temps de la sécheresse, la pépinière sera arrosée soit à main, selon le besoin; c'est pour cette raison que l'on propose de l'établir le plus près possible d'un cours d'eau qui ne soit pas sujet à tarir pendant l'été.

L'Agent général de culture et de colonisation.

VAQUELIN.

(Fouille de la Guyane française.)

Pénies.

— Comme un fidèle soldat ne quitte sa garnison que par ordre et commandement de son capitaine, ainsi l'homme de bien, étant placé en ce monde en telle station qu'il plaît à Dieu, ne doit en bouger pour en partir que par la licence de son chef.

Ceux qui sont soucieux de bien faire ne peuvent pas s'occuper par là.
 — Qui ne peut s'accorder avec les gens d'honneur est contrainct de se laisser aller aux garnements.
 — Souvent on s'est repenti d'avoir parlé, mais de s'être tu, jamais.
 — Il est comme impossible que ceux qui veulent marcher devant tous les autres ne donnent bien l'admission du coq à quelques particuliers.
 — C'est l'ordinaire des hommes de n'être sages que sur le tard, l'œuvre n'adviend-ils pas à tous d'en avoir l'esprit.
 — Ce qui est honnête à faire n'est pas jugé d'être demandé.

DIRECTION DU PORT. — Papeete, 28 9^{bre} 1861.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 21 au jeudi 28 9^{bre} 1861.

NAVIGES DE JOURNÉE DÉPARTS.

21 novembre. L'avis à hélice, le *Lataouche-Tefille*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieut. de vaisseau.

NAVIGES DE COMMERCE ENTRÉS.

22 nov. Goëlette de Raïles, *Moua Iou de Riva*, de 23 ton. pat. Tadarou, venant des Iles sous le vent, avec de l'huile de coco.
 26 d. Goëlette américaine, *Sec-Witch*, de 168 ton. cap. B. Chapman, venant du port Honolulu, en 20 jours.

NAVIGES DE COMMERCE SORTIS.

29 nov. Goëlette du Protectorat, *Puki-Telohou*, 10 t. P. Williams, allant aux Iles Tuamotu.
 24 d. Goëlette de Raïles, *Moua Pais*, 89 ton. pat. Lomouine, allant aux Iles Hawaii, sur lest.
 24 d. Goëlette du Protectorat, *William*, 32 ton. pat. allant aux Iles Tuamotu.
 24 d. Goëlette du Protectorat, *Margaret*, 32 ton. pt. Walker, allant à Tila Anaa.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

41 novembre. Transport à voiles, *Infatigable*, commandé par M. Jouville, lieut. de vaisseau.
 21 d. Transport à voiles, *Drac*.
 24 d. L'avis à hélice, le *Lataouche-Tefille*, commandé par M. Cabaret de St-Sernin, lieut. de vaisseau.

DE COMMERCE.

30 juillet. Brick-goëlette chilien, *Nina-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.
 26 7^{bre}. Goëlette du Protectorat, *Cécilia*, de 74 t. cap. Brown.
 19 8^{bre}. Goëlette du Protectorat, *Ami*, de 10 ton. pat. Bouffey.
 21 d. Goëlette du Protectorat, *Aerai*, de 99 ton. pat. Lewis.
 1^{er} novembre. Brick-goëlette anglais, *Yanvera*, 232 t. capitaine Bowser.
 8 d. Treuillants-barque français, *Barnave*, 305 ton. capitaine Guignon.
 20 d. Goëlette américaine, *Mathew-Wassar*, de 418 ton. cap. Josselyn.
 31 d. Côte du Protectorat, *Aïma*, de 14 ton. pat. Ryan.
 21 d. Goëlette du Protectorat, *Favorite*.
 20 d. Goëlette américaine, *Sec-Witch*, de 168 ton. cap. B. Chapman.

AVIS ADMINISTRATIFS.

Les adjudications pour les fournitures de charbon de bois et de lait pour les divers services de l'Établissement, pendant les années 1862 et 1863, auront lieu, dans le cabinet de l'Ordonnateur, le 3 décembre prochain, à 1 heure de relevée.

Les cahiers des charges de ces fournitures sont déposés au bureau des Travaux et approvisionnement, où le public pourra en prendre connaissance.

L'adjudication pour la fourniture de maïs nécessaire au service des transports militaires pendant l'année 1862, aura lieu le même jour 3 décembre, à 1 heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Le cahier des charges de cette fourniture est déposé au bureau des approvisionnements.

Le Service de santé possède en ce moment du vaccin frais.

L'Administration s'occupe vivement la population à profiter de la circonstance pour faire vacciner les enfants.
 M. le docteur Guillaume, chef du service de santé, vraciera chez lui, rue des Beaux-Arts, lundi, 2 décembre, à 10 heures du matin.

PARAU FAITE NA TE HAU.

Te vai nei rito i te hau nei, i te paeu obipa ne te rapaeu raamai, te pirai api roa, ei patia i te mau tamarii. Te parau-paeu am nei te hau i te mau rita roa o te fenua nei, o afa mai i te raito mau tamarii e patia ei vai te pirau tamarii.
 Na te taote rahi (Guillaume) e patia i tou fare, i te parau ra o rue des Beaux-Arts, la tae i te mone te piti no tūmā i te hōra hōa ahōra i te poipoi.

AVIS.

L'Indien Peu déclare être dans l'intention de vendre au sieur Auch, une terre située dans le district de *Mateia*, portant le nom de *Pouina*, cadastrée le 200, no 491.

PARAU FAITE.

Te oipa nei Pou, e o herua na mui Auch, i tehou mau feua e vai i rōto i te mataiāna ra o *Mateia*, o *Pouina* i te roa, tōmā hia i te api parau e 200 numero 124.

AVIS.

L'Indien Poua a été dans l'intention de vendre à M. Salles, une terre située dans le district de *Mateia*, portant le nom de *Tuatafu*, cadastrée le 200, no 309.

PARAU FAITE.

Te oipa nei Poua a été e o hōa au te mui Salles, i tehou mau feua e vai i rōto i te mataiāna ra o *Paro*, o *Tuatafu*, tōmā hia i te api 49 numero 309.

MERCHANDISES DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1861.

Pain.	60 f.	80 c.	le kilogr.			
d. de fanaisie.	60	80	au-dessus de 250 gr. l'un.			
d. de . . .	60	80	au-dessus de 250 gr. l'un.			
Viande.	1	60	le kilogr.			
d.	1	60	le kilogr.			
Farine.	70	60	les 100 kilogr.			
Œufs.	3	00	la douzaine.			
Poissons.	1	00	le paquet.			
Légumes.	1	00	le paquet.			

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 18 au 25 novembre 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieu de résidenc.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
18 9 ^{bre} .	Georgel.	Bastant.	Paeu.	Bœuf.	1	Une lyre.	
19	"	"	"	Vache.	1	"	
20	"	"	"	Vache.	1	"	
21	"	Bastie.	Paeu.	Vache.	1	B.	
22	Picard.	Comteau.	Papeete.	Genisse.	1	"	
23	Georgel.	"	Hoapepe.	Vache.	1	Une à 6 bras.	
24	"	Chauquet.	Paeu.	Bœuf.	1	C.	
25	"	Administrateur.	Taravao.	Vache.	1	Une ancre.	

Papeete, le 25 novembre 1861.

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
 Ducos de LA VALLÉE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,
 B. GIRAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1861.

DATES.	TENSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.			Pluie.	Vent.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne de la journée.		
Lundi 18	763.5	0.9	23.7	25.7	26.7	12 = 6	NE
Mardi 19	762.3	1.4	23.8	30.4	27.4		NE
Mercredi 20	762.3	1.4	23.6	30.0	26.6		NE
Jeudi 21	764.	1.2	23.8	30.0	26.9		NE
Vendredi 22	762.0	1.3	24.7	30.3	26.9		NE
Samedi 23	761.8	1.3	24.0	30.6	26.4		NE
Dimanche 24	760.7	2.0	23.9	29.9	26.1		NE

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOR.

Papeete, Typographie du Gouvernement.